



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 10 Juillet 2017

Question n°3

Fourniture et livraison de bacs roulants et de pièces détachées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés

L'an deux mille seize, le 10 Juillet à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur Patrick MIESCH, Président, le Bureau Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 30 Juin 2017.

Cette réunion fait suite à celle du **08 Juin 2017** où le quorum n'avait pas été atteint.

8 membres sur 16 étaient présents et 3 avaient donné pouvoir.

Etaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Patrick MIESCH, Gilles HEINRICH, Michel JARDON, Emile EHRET, Eliane FARNY, Denis KUNTZMANN, Richard MAZAJCZYK

Avait donné procuration : André PICCINELLI à Patrick MIESCH, Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Jérôme FINCK à Emile EHRET

Etaient Excusés : Michel GALMICHE, Hervé GRISEY.

Etaient Absents : Thierry STEINBAUER, Michel JACOBBERGER, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Eliane FARNY

Nombre de membres		
Afférents au Bureau	En exercice	Votants
16	16	11

Vote		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

Date de Convocation : 30 Juin 2017

Date d'affichage :

DELIBERATION

Vu la délibération du Comité Syndical du 21 Mars 2017 déléguant une partie de ses attributions au Bureau du Syndicat,

Vu le décret n°2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics et plus particulièrement ces articles 27,78 et 80,

Le marché actuel relatif à la fourniture et la livraison de bacs roulants de pièces détachées pour la collecte des déchets ménagers et assimilées arrive à terme le 14 octobre 2017 sans possibilité de reconduction.

Afin de poursuivre l'approvisionnement en bacs et pièces détachées au-delà de cette échéance, il s'avère donc nécessaire de lancer un nouveau marché.

Par délibération en date du 21 mars 2017, le Comité syndical a délégué au bureau syndical, pour toute la durée du mandat, la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour les montants allant de 30 000 à 207 000 € HT.

Le montant estimé des achats, sur la totalité de la durée du marché, est de 89 000 € HT sans minimum.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2017.

Il est proposé de lancer un nouveau marché public sous la forme d'une procédure adaptée ouverte (MAPA) avec accord-cadre monoattributaire s'exécutant au moyen de l'émission de bons de commande sur une période de 12 mois, à compter du 1er novembre 2017 ou de sa notification si elle est postérieure. L'accord-cadre pourra être reconduit, deux fois, par période de 12 mois, par décision expresse du pouvoir adjudicateur, (procédure adaptée dans le cadre des articles 27, 78 et 80 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics),

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- Décide du lancement de la procédure de mise en concurrence telle que décrit ci-avant,
- Autorise le Président à lancer la procédure de mise en concurrence telle que décrit ci-avant,
- Autorise le Président à signer le marché et tout document relatif à cette consultation,
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrick MIESCH

